



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le 7 octobre 2022 à 18h30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

Date de la convocation : 29 septembre 2022

Présents : Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

Absents : Mme BERNARD Isabelle,

Absents avec procuration : néant

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8

Secrétaire de séance : Mme VARI Marie-Thérèse est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

APPOBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2022

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Mairie rappelle au conseil qu'une enveloppe de 1 500 € avait été votée au budget 2022 et redonne les montants alloués à chaque association en 2021.

Mme le Maire informe le conseil d'une nouvelle demande du fait de la création de l'association de danse Etoiles d'Orient dont le siège social est à Notre Dame du Cruet.

Mme le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les montants votés en 2021 par association afin de ne pas trop dépasser l'enveloppe votée au budget.

Mme JOANNEZ pense qu'il faudra prévoir une augmentation pour le budget 2023.

Vote : unanimité

Le Conseil vote les subventions pour 2022 pour un montant de 1 700 €.

PARTICIPATION AUX FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle au Conseil que l'inscription au transport scolaire coûte aux familles 140 € par enfant.

Depuis quelques années la commune aide financièrement les familles à hauteur de 40 € par enfant.

Mme le Maire propose d'augmenter de 10 € par rapport aux années précédentes et de passer à 50 € par enfant.

Mme JOANNEZ précise que le coût de l'inscription du transport scolaire reste identique à l'année 2021.

Mme le Maire confirme mais précise que les charges des familles augmentent.

Mr CHARBONNIER intervient en disant qu'étant donné que les familles n'ont pas fait de demande dans ce sens il n'est pas nécessaire d'augmenter.

Vote : 4 voix pour et 4 voix contre (Mrs PITHOUD G, PITHOUD C, CHARBONNIER C, Mme VARI MT)

Les voix étant à égalités selon l'article L.2121-20 du CGCT la voix du maire est prépondérante.

La participation pour 2022 sera de 50 € par enfant.

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Mme le Maire informe le conseil que suite au décret 2022-1091 du 29 juillet 2022, doit être nommé au sein du conseil municipal un correspondant incendie et secours dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du Maire.

Ce correspondant a pour rôle de sensibiliser et d'informer les habitants et le conseil municipal. Il constitue également un point contact pour les préfectures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Vote : unanimité

Mr CHARBONNIER Christian est nommé comme correspondant incendie et secours

QUESTIONS DIVERSES

Convention scolaire

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme le Maire de la Chambre concernant des modifications à apporter à la convention présentée lors du précédent conseil.

Le conseil décide de ne pas apporter ces modifications.

Illuminations de Noël

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer concernant les illuminations de Noël dans le village.

Mmes GERBER et VARI demandent s'il ne serait pas possible de diminuer la durée de la pose des illuminations

Mr CHARBONNIER répond en expliquant que le coût de la nacelle est identique que ce soit pour 1 mois ou 15 jours.

Mme GERBER propose de demander l'avis aux administrés.

Le conseil valide la proposition de Mme GERBER un sondage sera fait auprès de la population.

Mme le Maire informe que la façade de l'Eglise et le four ne seront pas allumés.

Repas des aînés

La date retenue est le 3/12/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Maire,
Laure PION

La secrétaire de séance
Marie-Thérèse VARI